



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Douzième session

Rome, 18-20 janvier 2023

PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: EXAMEN ET ACTUALISATION

TABLE DES MATIÈRES

| | Paragraphes |
|--|-------------|
| I. INTRODUCTION..... | 1-3 |
| II. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2027 ... | 4-33 |
| III. ÉVOLUTIONS PERTINENTES AU SEIN D'AUTRES INSTANCES | 34-36 |
| IV. NOUVEAUX ENJEUX ET QUESTIONS D'APPARITION RÉCENTE..... | 37 |
| V. PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2031..... | 38-42 |
| VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER | 43 |

Appendice I: Projet de plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2023-2031)

Annexe 1: Programme de travail pluriannuel: principaux résultats et objectifs d'étape (2023-2031)

Annexe 2: Planification des 20^e et 21^e sessions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

I. INTRODUCTION

1. Depuis 2007, le Programme de travail pluriannuel guide les activités de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) dans l'exécution de son mandat¹. En 2013, celle-ci a adopté son Plan stratégique 2014-2023, qui contient une mise à jour du Programme de travail pluriannuel et précise la vision de la Commission, sa mission et ses buts. Le Programme de travail pluriannuel guide aussi la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et les révisions futures du Plan stratégique². En 2017 et en 2019, la Commission a révisé ce dernier, a redéfini ses buts à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs de développement durable (ODD) et a défini cinq principes opérationnels. Le Plan stratégique 2019-2027 précise aussi quelles activités doivent être menées en vue des 18^e et 19^e sessions ordinaires de la Commission³.
2. Un examen détaillé de l'exécution des activités de la Commission a été réalisé en vue de la 16^e session ordinaire de la Commission⁴. Comme prévu dans le Plan stratégique 2019-2027, la Commission se penchera sur les progrès obtenus dans la mise en œuvre de celui-ci et l'actualisera lors de sa prochaine session.
3. Le présent document recense les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 depuis la 16^e session ordinaire de la Commission. On y trouve aussi le projet actualisé de plan stratégique pour la période 2023-2031, qui couvre les cinq prochaines sessions de la Commission. Après l'examen du projet de plan stratégique 2023-2031 par les groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission, un document de synthèse sera mis au point et présenté à la Commission, à sa prochaine session, pour examen.

II. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2027

4. Durant la période considérée, la Commission a continué de s'acquitter de son mandat progressivement, mandat que la Conférence de la FAO a élargi en 1995 afin de couvrir tous les éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture⁵. La Commission s'est aussi penchée sur de nouveaux enjeux et a notamment créé, à l'occasion de sa 16^e session ordinaire, un nouvel axe de travail consacré à l'«information de séquençage numérique»⁶. Depuis la tenue de cette session, la Commission a rempli ses engagements s'agissant de toutes les composantes fondamentales de son mandat et du cycle de travail, à savoir les rapports nationaux, les évaluations, les instruments stratégiques, la mise en œuvre, le suivi et la communication.

Établissement des rapports nationaux

5. Les évaluations de la FAO consacrées à la situation de la biodiversité et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde sont réalisées conformément aux orientations données par la Commission, suivant une approche participative et axée sur les pays. Elles reposent sur les rapports nationaux relatifs à l'état de la biodiversité et des ressources génétiques, leur utilisation, les facteurs qui en déterminent l'érosion et les défis que les pays doivent relever, ainsi que les possibilités à saisir, s'agissant de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, afin que celles-ci contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Elles donnent aussi des informations sur le suivi de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux⁷. L'élaboration des rapports nationaux dans le cadre de processus inclusifs et participatifs renforce la sensibilisation au niveau des pays et, souvent, est à l'origine de la mise au point de stratégies ou de politiques nationales à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris des ressources génétiques, ou y contribue.

¹ CGRFA-11/07/Rapport, *annexe E*.

² CGRFA-14/13/Rapport, *annexe I*.

³ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*.

⁴ CGRFA-16/17/22.

⁵ C 1995/REP, paragraphe 69 (*Résolution 3/95*).

⁶ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 86.

⁷ <https://www.fao.org/cgrfa/policies/global-instruments/gpa/fr/>.

6. Au cours de la période considérée, la Commission a supervisé la mise au point finale des premiers rapports sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁸ et sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁹. La FAO a reçu des rapports de 91 pays pour le premier et de 92 pays pour le second.

7. Au cours de la période considérée, la Commission a aussi lancé l'élaboration des rapports nationaux utiles aux fins de la mise au point du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* et du troisième rapport sur *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

Évaluations

8. Outre la supervision de la mise au point finale des rapports sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la Commission, dans le cadre de son Plan stratégique, a guidé l'élaboration du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* et du troisième rapport sur *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Ces deux derniers seront présentés sous la forme de versions provisoires aux groupes de travail de la Commission chargés des ressources génétiques forestières et des ressources phytogénétiques, puis à la prochaine session de la Commission, pour examen.

9. Lors de sa prochaine session, la Commission examinera aussi la mise au point du troisième rapport sur *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹⁰.

10. À la suite de l'adoption du Plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture en 2019¹¹, la Commission a examiné, à sa 18^e session ordinaire, des questions relatives aux pollinisateurs, aux agents de lutte biologique et aux biostimulants, sur la base de deux projets d'évaluations ciblées¹². Ces évaluations analysent la situation et les évolutions en matière de conservation et d'utilisation, ainsi que d'accès et de partage des avantages, à partir de travaux antérieurs de la Commission et de la documentation existante, recensent les organisations internationales et régionales et autres institutions les plus pertinentes et relèvent des lacunes, des besoins et des possibilités, afin que la Commission et ses membres les prennent en considération. Conformément à la demande de la Commission, les deux évaluations sont actuellement en cours d'achèvement, compte tenu des observations reçues. Elles seront publiées sous la forme d'études de référence¹³. À sa prochaine session, la Commission examinera les évaluations des micro-organismes et des invertébrés des sols, en particulier ceux qui participent à la bioremédiation et au cycle des nutriments, ainsi que des micro-organismes qui interviennent dans la digestion des ruminants¹⁴.

Instruments stratégiques

11. Depuis la 16^e session ordinaire de la Commission, celle-ci a élaboré et approuvé de nombreux instruments stratégiques, ainsi que des directives techniques et des documents d'orientation qui contiennent des conseils quant à la mise en œuvre de ces instruments. Les principaux instruments sont les suivants:

⁸ <https://doi.org/10.4060/CA3129EN> (rapport complet en anglais);
<https://www.fao.org/3/CA3229fr/CA3229fr.pdf> (synthèse en français).

⁹ <https://doi.org/10.4060/CA5256EN> (rapport complet en anglais);
<http://www.fao.org/3/ca5345fr/CA5345FR.pdf> (synthèse en français).

¹⁰ CGRFA-AnGR-12/23/5.

¹¹ CGRFA-17/19/Rapport, appendice E.

¹² CGRFA-18/21/11.1/Inf.1; CGRFA-18/21/11.2/Inf.1.

¹³ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 80 et 86.

¹⁴ CGRFA-AnGR-12/23/6.

Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- Le **Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture**¹⁵, négocié et approuvé par la Commission pour donner suite aux conclusions du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, a été adopté par les participants à la 168^e session du Conseil de la FAO en décembre 2021¹⁶. Il envisage la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble, établit un cadre contextuel au service de la mise en œuvre cohérente des plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission et vise à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, qui constituent la base de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, d'une alimentation et d'une agriculture durables, des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté. Il présente un ensemble de 57 mesures intégrées et liées entre elles, réparties dans trois domaines stratégiques prioritaires: caractérisation, évaluation et suivi; gestion (utilisation durable et conservation); cadres institutionnels.

Ressources zoogénétiques

- En 2017, afin de donner suite au deuxième rapport sur *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et à l'examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, la Commission a élaboré la résolution intitulée **La communauté internationale réaffirme son engagement en faveur du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques**, que la Conférence de la FAO a adoptée¹⁷.
- En 2019, la Commission a adopté les directives concernant la mise en place de filières durables pour les petits éleveurs (**Developing sustainable value chains for small-scale livestock producers**¹⁸), qui servent de guide pratique aux fins de la mise en œuvre du cadre des filières durables, spécifiquement axé sur les petits éleveurs. Le cadre des filières durables ne porte pas uniquement sur les questions relatives à la compétitivité, à l'inclusion et à l'autonomisation des petits producteurs, mais intègre aussi les enjeux transversaux qui sont de plus en plus pris en compte au sein des projets de développement. Les directives guident l'utilisateur au fil des nombreuses étapes du développement de filières durables et mettent en relief les particularités des petits éleveurs (caractère multifonctionnel du secteur, cycles de production spécifiques et enjeux relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, par exemple).
- En 2021, la Commission a pris note de la mise au point de deux guides pratiques et a demandé à la FAO d'en achever l'élaboration, de les diffuser et d'encourager les pays à en tirer le meilleur parti, selon leurs besoins particuliers. Le guide pratique sur les innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques (**Practical guide on innovations in cryoconservation of animal genetic resources**¹⁹) vise à aider les pays à conserver *in vitro* leurs races d'élevage et à faciliter l'adoption d'innovations technologiques récentes. Le guide pratique sur la caractérisation génomique des ressources zoogénétiques (**Practical guide on genomic characterization of animal genetic resources**²⁰) actualise et complète les directives de 2011 de la FAO sur la caractérisation génétique moléculaire des ressources zoogénétiques (**Molecular genetic characterization of animal genetic resources**²¹).

¹⁵ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB8338FR>.

¹⁶ CL 168/REP, paragraphe 38.

¹⁷ C 2017/Rep, annexe D, résolution 3/2017.

¹⁸ <https://doi.org/10.4060/CA5717EN>.

¹⁹ <https://doi.org/10.4060/cc3078en>.

²⁰ <https://doi.org/10.4060/cc3079en>.

²¹ <https://www.fao.org/publications/card/en/c/20b9d938-0b39-544c-9253-a855b5762ddc/>.

Ressources génétiques aquatiques

- Le **Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture**²², approuvé par la Commission à sa 18^e session ordinaire, a été adopté par le Conseil de la FAO en décembre 2021²³. Il est maintenant disponible dans les six langues officielles du système des Nations Unies. Il vise à tirer le meilleur parti possible de la contribution des ressources génétiques aquatiques à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en fournissant un cadre d'action en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur de ces ressources aux niveaux mondial, régional et national. Il compte 21 priorités stratégiques articulées autour des quatre domaines prioritaires suivants: recensement, caractérisation et suivi; conservation et utilisation durable des ressources génétiques aquatiques; mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture; politiques, institutions et renforcement des capacités.

Ressources génétiques forestières

- En 2019, la Commission a approuvé les **Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières**²⁴. Ces Directives ont pour objectif d'aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et de promouvoir l'intégration de ces ressources dans les autres stratégies et instruments nationaux pertinents.

Ressources phytogénétiques

- La Commission a approuvé, en 2017, les **Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments**²⁵ et, en 2019, les **Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales**²⁶. Ces Directives sont utiles aux spécialistes du développement, aux chercheurs, aux étudiants et aux responsables politiques qui œuvrent à la conservation et à l'utilisation durable des espèces cultivées, des végétaux constituant une source d'aliments et des variétés des agriculteurs/variétés locales. Elles contribuent directement à l'activité prioritaire 16 du deuxième Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (deuxième Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques), qui vise à assurer un suivi efficace de la diversité phytogénétique et des facteurs responsables de l'érosion génétique, ainsi qu'à permettre la mise en œuvre de mesures de correction et de prévention appropriées.
- En 2021, la Commission a pris note de la mise au point de trois guides pratiques au service de la mise en œuvre des **Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**²⁷ (2013) et a demandé à la FAO d'en achever l'élaboration et de les diffuser²⁸. Ces guides portent sur les questions suivantes: i) la conservation des semences orthodoxes²⁹; ii) la conservation dans des banques de gènes sur le terrain³⁰; iii) la conservation des ressources phytogénétiques grâce à la culture *in vitro*³¹. Les guides pratiques présentent les informations figurant dans les normes applicables aux banques de gènes sous une forme qui précise les mesures à appliquer successivement dans le cadre des

²² <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB9905FR>.

²³ CL 168/REP, paragraphe 38.

²⁴ CGRFA-17/19/10.3.

²⁵ <https://www.fao.org/publications/card/en/c/8e9fa068-15a7-4c3a-ac34-535742864afa>.

²⁶ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca5601fr/>.

²⁷ <https://www.fao.org/3/i3704f/i3704f.pdf>.

²⁸ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 100.

²⁹ <https://doi.org/10.4060/cc0021en> (en anglais).

³⁰ <https://doi.org/10.4060/cc0023en> (en anglais).

³¹ <https://doi.org/10.4060/cc0025en> (en anglais).

opérations menées dans les banques de gènes et, par conséquent, favorisent une utilisation plus généralisée des normes applicables aux banques de gènes. Ils visent à contribuer à un système de conservation *ex situ* efficace et pérenne. Les responsables de banques de gènes peuvent s'inspirer des activités indiquées dans ces guides pour mettre au point des procédures opérationnelles normalisées et des systèmes de gestion de la qualité au service de la conservation des collections de matériel génétique, et définir précisément comment réaliser chaque activité.

Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés

- Afin de donner suite aux évaluations ciblées des pollinisateurs, des agents de lutte biologique et des biostimulants, la Commission, à sa dernière session, a demandé au secrétariat de conserver l'impulsion donnée aux travaux sur les différents groupes fonctionnels des micro-organismes et des invertébrés et de collaborer avec les groupes d'experts concernés à la formulation de recommandations qui seraient examinées plus avant par la Commission. Celle-ci examinera par conséquent les **recommandations stratégiques relatives aux pollinisateurs, aux agents de lutte biologique et aux biostimulants** lors de sa prochaine session³².

Accès et partage des avantages

- En 2019, la Commission a approuvé les **notes explicatives relatives aux Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture**³³ et a demandé à la FAO de diffuser ces derniers, assortis des notes explicatives³⁴.

Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

- En 2021, la Commission a élaboré la résolution 1/168 du Conseil intitulée **La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**³⁵, dans laquelle il est rappelé que la FAO, la Commission et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) doivent contribuer, dans le cadre de leur mandat, à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il y est aussi souligné que, dans le contexte des débats menés à ce sujet, l'utilisation durable d'éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est importante car elle contribue à la conservation et à la restauration de la biodiversité.

Mise en œuvre du programme de travail et des instruments de la Commission

12. En 2017, à la demande de la Commission³⁶, la FAO a créé un fonds fiduciaire intersectoriel multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, qui devait permettre de financer la réalisation de tous les produits et les étapes clés. À ce jour, le projet GCP/GLO/841/MUL a reçu des contributions du Canada, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suisse. En 2020, la Norvège a décidé d'apporter son soutien au Programme de travail pluriannuel par l'intermédiaire du Mécanisme multidonateurs flexible (GCP/GLO/152/FMM).

13. Le secrétariat de la Commission a continué de bénéficier d'un appui bilatéral dans le cadre de certaines activités. Pendant la période considérée, l'Allemagne, l'Espagne, la France et la Suisse ont généreusement financé des activités sectorielles et intersectorielles.

14. En 2019, la Commission a adopté le **Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières**³⁷ et a encouragé les pays à intégrer activement les ressources

³² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 93.

³³ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA5088FR>.

³⁴ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 16.

³⁵ CL 168/REP, annexe E.

³⁶ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 85.

³⁷ CGRFA-17/19/Report, *appendice D*.

génétiques forestières aux mesures globales et de plus grande ampleur consacrées à la gestion durable des forêts, y compris les stratégies d'agroforesterie et les stratégies forestières, ainsi qu'aux mesures relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans le domaine des forêts, et à déterminer les besoins en ce qui concerne les mesures spécifiques et stratégiques consacrées aux ressources génétiques forestières. L'objet de la Stratégie de financement est de mobiliser des ressources financières, de renforcer la coopération internationale afin d'aider les pays en développement et les pays en transition économique à mettre en œuvre le Plan d'action mondial et, ainsi, de contribuer au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), au Programme 2030 et à d'autres engagements internationaux intéressant les forêts.

15. La stratégie de financement relative aux ressources génétiques forestières a été associée à une stratégie de financement analogue adoptée par la Commission en 2009³⁸ (et révisée en 2013³⁹) visant à mobiliser des fonds en faveur de la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques. Pendant la période considérée, aucune stratégie de financement n'a permis de mobiliser des fonds destinés aux comptes fiduciaires de la FAO.

16. Les ressources extrabudgétaires demeurent essentielles aux fins de l'exécution du programme de travail de la Commission, ainsi que des divers instruments que la Commission a approuvés et que ses membres se sont engagés à mettre en œuvre. Nombre de ces derniers éprouvent encore des difficultés à cet égard. Il ne fait aucun doute que les activités de la Commission ont eu une incidence au niveau des pays, comme l'ont démontré de nombreux rapports nationaux, mais l'impact des instruments stratégiques de la Commission pourrait être sensiblement accentué par divers moyens, à savoir un meilleur soutien, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'apport de ressources financières.

Suivi des ressources génétiques et rapports sur la mise en œuvre

17. La Commission suit la mise en œuvre de ses plans d'action mondiaux à l'aide de cibles, d'indicateurs et, dans le cas du deuxième Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques, d'indices composites généraux, qui ont été examinés et approuvés par la Commission.

18. S'agissant des ressources phylogénétiques, la Commission a adopté, en 2014, un ensemble d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial susmentionné, indicateurs qu'elle a révisés en 2019. Elle a ensuite instauré deux cycles d'établissement des rapports. Les principaux résultats du premier cycle de rapports nationaux ont été communiqués à l'occasion de la 16^e session ordinaire de la Commission, dans le document consacré à l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2012-2014) (*Assessment of the implementation of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture 2012-2014*⁴⁰). Ils sont résumés dans le document intitulé *Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2012-2014) – synthèse*⁴¹. Ces évaluations et les résultats du deuxième cycle de rapports (2014-2019) servent de base au troisième rapport sur *L'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

19. S'agissant des ressources zoogénétiques, la Commission a approuvé des indicateurs qui permettent d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et des indicateurs qui permettent d'évaluer l'état des ressources zoogénétiques. Des rapports sur la situation et les évolutions des ressources zoogénétiques ont été présentés aux 16^e, 17^e et 18^e sessions ordinaires de la Commission^{42, 43 et 44}. Un rapport intérimaire de synthèse sur la mise en œuvre, par les

³⁸ CGRFA-12/09/Rapport, *annexe C*.

³⁹ CGRFA-14/13/Rapport, *annexe G.2*.

⁴⁰ CGRFA-16/17/Inf.17.2.

⁴¹ CGRFA-16/17/Inf.17.1.

⁴² CGRFA-16/17/Inf.15 (en anglais).

⁴³ CGRFA-17/19/11.2/Inf.4 (en anglais).

⁴⁴ CGRFA-18/21/10.2/Inf.6 (en anglais).

pays, du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques a été présenté à la Commission en 2021⁴⁵.

20. S'agissant des ressources génétiques forestières, la Commission a adopté, en 2017, des cibles, des indicateurs et des moyens de vérification aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières⁴⁶. À cet égard, elle a aussi adopté un calendrier de suivi⁴⁷. Deux ans plus tard, le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières a été présenté à la Commission⁴⁸. Les cibles, les indicateurs et les moyens de vérification sont aussi utilisés pour collecter des données aux fins de la mise au point du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*.

21. Des cibles et des indicateurs relatifs aux ressources génétiques aquatiques sont en cours d'élaboration, et les indicateurs proposés seront présentés à la 4^e session du Groupe de travail sur les ressources génétiques aquatiques.

22. Les indicateurs mis au point par la FAO conformément aux orientations données par la Commission et en lien avec les informations collectées par l'Organisation auprès des pays sur l'état des ressources génétiques et la mise en œuvre des plans d'action de la Commission sont de plus en plus utilisés pour suivre la mise en œuvre d'autres instruments, en particulier les ODD. Le Président de la Commission a présenté des rapports annuels au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. En 2017, la Commission a élaboré la résolution 4/2017 intitulée ***La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable***⁴⁹, que le Conseil a adoptée.

Systèmes d'information

23. La FAO élabore et tient à jour les systèmes d'information utilisés aux fins du suivi de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux de la Commission. Les membres utilisent ces systèmes mondiaux d'information pour communiquer régulièrement les mesures prises afin de mettre en œuvre les plans d'action mondiaux pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques des différents secteurs et pour le suivi de la situation et de l'évolution de ces ressources. Des systèmes d'information fonctionnent en ligne depuis un certain temps dans les domaines des ressources phylogénétiques (Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – WIEWS)⁵⁰ et zoogénétiques (Système d'information sur la diversité des animaux domestiques – DAD-IS)⁵¹. Ils sont constamment améliorés. Le prototype AquaGRIS, système mondial d'information sur les ressources génétiques aquatiques, est devenu opérationnel en 2022⁵². Il comprend des informations sur les organismes d'élevage. La version complète devrait être prête en 2023. Elle comprendra aussi des informations sur les stocks sauvages. Un système d'information sur les ressources génétiques forestières est en cours d'élaboration.

Arrangements destinés à faciliter la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

24. Divers arrangements ont aidé la Commission à s'acquitter de ses tâches pendant toutes les phases du cycle de travail.

⁴⁵ CGRFA-18/21/10.2/Inf.5 (en anglais).

⁴⁶ CGRFA-16/17/Report Rev.1; 2 CGRFA-16/17/20, *annexes A et B*.

⁴⁷ CGRFA-16/17/20, *annexe C*.

⁴⁸ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1 (en anglais).

⁴⁹ C 2017/Rep, annexe E, résolution 4/2017.

⁵⁰ <https://www.fao.org/wiews/fr/>.

⁵¹ <https://www.fao.org/dad-is/fr/>.

⁵² <https://www.fao.org/fishery/aquagris/home> (en anglais).

Organes subsidiaires et points focaux nationaux

25. La Commission, à sa 17^e session ordinaire, a décidé de faire du Groupe de travail technique intergouvernemental ad hoc sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture un groupe de travail technique intergouvernemental ordinaire, conformément à l'article 3, alinéa i, de ses statuts⁵³.

26. La Commission, à sa 18^e session ordinaire, a adopté un modèle de mandat intéressant les points focaux nationaux chargés des ressources génétiques végétales, aquatiques et forestières et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les coordonnateurs nationaux chargés des ressources zoogénétiques⁵⁴. Le mandat des points focaux nationaux de la Commission avait quant à lui été arrêté lors de la 15^e session ordinaire de la Commission⁵⁵.

27. En 2017, à sa 16^e session ordinaire, la Commission a décidé d'organiser une première réunion du groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Après la tenue de cette première réunion, en 2018, une deuxième a été organisée (en deux parties), ainsi qu'une autre, informelle, respectivement en mars, en mai et en août 2021, afin de négocier le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

Réorganisation des activités intersessions de la Commission

28. En ce qui concerne la gouvernance, le défi que doit relever la Commission est lié à la nécessité de faciliter les travaux intersectoriels sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de renforcer les autres activités de la Commission et de ses organes subsidiaires, y compris s'agissant des micro-organismes et des invertébrés. Un autre défi consiste à assurer un dialogue et des échanges entre les groupes de travail sectoriels de la Commission. Il faut non seulement faire en sorte que chacun de ces groupes soit consulté sur des sujets d'importance intersectorielle, mais aussi faciliter la coopération et l'échange d'informations et de données d'expérience entre ces groupes et leur permettre de coordonner les avis qu'ils fournissent à la Commission sur les approches de gestion intégrée pour l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que sur les services écosystémiques que celles-ci fournissent, dans le cadre des systèmes de production et du milieu environnant. Le manque de coordination entre les points focaux nationaux par secteur est visible au niveau national dans de nombreux pays.

29. La Commission, à sa dernière session, a commencé à examiner les options possibles quant à l'organisation de ses futures activités intersessions, en particulier sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés. Conformément à la demande de la Commission⁵⁶, son Bureau a mené, en novembre 2022, des consultations informelles sur l'organisation des futures activités intersessions⁵⁷.

Séminaires spéciaux d'information

30. Pendant la période considérée, la Commission a continué d'organiser des séminaires spéciaux d'information avant la tenue de ses sessions ordinaires. Ces séminaires étaient consacrés à des thèmes spécifiques en rapport avec la session à venir ou présentant un intérêt particulier pour la FAO et pour la Commission.

Partenariats

31. La Commission a continué de renforcer sa collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), en particulier en ce qui concerne l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En février 2022, un webinaire coorganisé par la Commission et le secrétariat de la CDB a permis de présenter le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et

⁵³ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 51.

⁵⁴ CGRFA-18/21/Report, *appendice E*.

⁵⁵ CGRFA-15/15/Rapport, *annexe H*.

⁵⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 112.

⁵⁷ <https://www.fao.org/cgrfa/meetings/informal-open-ended-consultation/fr/>.

l'agriculture, ainsi que d'examiner la mise en œuvre de celui-ci et son éventuelle contribution au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020⁵⁸.

32. La Commission a continué de rechercher des synergies et de renforcer la collaboration avec le Traité international. En mars 2021, par exemple, le premier colloque international multipartite sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été organisé conjointement avec le Traité international et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, dans le cadre des mesures prises par la Commission pour faciliter la collaboration entre les spécialistes qui s'occupent de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques. L'Atelier mondial sur l'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁵⁹ a été organisé en novembre 2022, en collaboration avec la CDB, le Traité international, CAB International et l'initiative des banques de gènes du CGIAR.

Conclusion

33. Pendant la période considérée, la Commission a continué d'avancer dans l'exécution progressive de son mandat élargi. L'adoption récente du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a permis à la FAO d'élargir son portefeuille de politiques aux ressources génétiques aquatiques et à la gestion intégrée de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Le Plan stratégique 2019-2027, y compris le Programme de travail pluriannuel, s'est avéré être un outil de planification efficace aux fins de l'organisation et de la coordination des nombreux axes de travail de la Commission, ainsi que de la coordination des partenariats et de la collaboration de la Commission avec d'autres organisations et instruments internationaux. La Commission a mené à bien ce qui était prévu dans le cadre de chacun de ses axes de travail, avec quelquefois de légers écarts par rapport au calendrier prévu, ce dont on ne s'étonnera pas s'agissant d'un organe intergouvernemental et compte tenu du contexte international complexe au sein duquel elle mène ses activités. L'adoption du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a aussi permis à la Commission de faire la preuve de ses compétences et de son rôle moteur quant à l'enjeu que représente la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le paysage mondial des politiques relatives à la biodiversité.

III. ÉVOLUTIONS PERTINENTES AU SEIN D'AUTRES INSTANCES

34. Depuis l'achèvement du Programme de travail pluriannuel 2007-2016, les autres instances liées au mandat de la Commission ont évolué et, dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique 2023-2031, il faut tenir compte de ces évolutions. Avec le soutien considérable du secrétariat de la Commission, le Conseil de la FAO, à sa 163^e session, en 2019, a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la Stratégie)^{60, 61}. Le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie (le Plan d'action) a ensuite été approuvé, en 2021^{62, 63}. La Commission, par l'intermédiaire des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, a été consultée en 2021 sur le projet de Plan d'action⁶⁴. Conformément au Plan d'action, les évolutions récentes et les nouveaux accords, notamment ceux conclus dans le cadre de la CDB, de la Commission et du Traité international, seront pris en considération lors de l'approfondissement du Plan d'action, tout comme les données d'expérience issues de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action.

⁵⁸ <https://www.cbd.int/article/pre-geneva-2022-webinars/webinar-feb-17> (en anglais).

⁵⁹ <https://www.fao.org/cgrfa/meetings/dsi-workshop-2022/fr/>.

⁶⁰ CL 163/REP, paragraphe 10, alinéa g.

⁶¹ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA7722FR>.

⁶² CL 166/REP, paragraphe 24, alinéa h.

⁶³ <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CB5515FR>.

⁶⁴ CGRFA/NFP-BFA-2/21/3; CGRFA/NFP-BFA-2.1/21/Report; PC 130/7 – Note d'information – mars 2021 (Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture).

35. La Stratégie et le Plan d'action visent à: i) intégrer la diversité biologique de manière systématique dans les politiques, les programmes et les activités de la FAO; ii) renforcer les capacités des membres quant à l'intégration systématique de la biodiversité dans l'ensemble de leurs secteurs agricoles; iii) faire en sorte que soit reconnu à l'échelle mondiale le rôle important de la biodiversité au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et iv) renforcer la coordination et l'exécution des travaux de la FAO intéressant la biodiversité grâce à l'amélioration des capacités techniques et de la coordination⁶⁵. Les plans d'action mondiaux de la Commission et, en particulier, le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, jouent un rôle essentiel dans les efforts consentis par la FAO pour aider les membres à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.

36. Au cours de sa 15^e réunion, la Conférence des Parties à la CDB devrait adopter le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui remplacera le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La Commission souhaitera peut-être reprendre les principales conclusions de la réunion dans son Plan stratégique.

IV. ENJEUX NOUVEAUX ET QUESTIONS D'APPARITION RÉCENTE

37. Suivant des pratiques analogues au sein d'autres instances, la Commission souhaitera peut-être envisager d'adopter une procédure qui permette de recenser les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente et d'examiner les propositions à cet égard. Les groupes de travail techniques intergouvernementaux et/ou les membres de la Commission pourraient être régulièrement invités à communiquer leurs propositions relatives aux enjeux nouveaux et questions d'apparition récente en relation avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, et la Commission pourrait examiner ces propositions et les intégrer au Programme de travail pluriannuel. La création d'un axe de travail portant sur les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente pourrait aussi permettre à la Commission de traiter certaines questions, en particulier des questions transversales, sans avoir à créer des axes de travail distincts.

V. PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2031

38. Le projet de Plan stratégique 2023-2031, qui remplacera les versions précédentes du Plan stratégique et du Programme de travail pluriannuel, vise à:

- permettre à la Commission de donner systématiquement des avis à la FAO sur l'ensemble des questions liées à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, s'agissant de recommander les priorités à accorder dans le cadre des activités de l'Organisation;
- contribuer à l'appui aux programmes, afin de poursuivre la mise en œuvre des instruments de la Commission, y compris le soutien de la FAO aux pays en vue d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles et d'appliquer le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;
- faciliter la coopération avec le Traité international, en particulier dans le cas des éléments d'appui du Traité international que la Commission supervise.

39. En raison de la pandémie de covid-19, la 18^e session ordinaire de la Commission a été repoussée de six mois et s'est tenue après la Conférence de la FAO, contrairement à l'usage. De manière à être en adéquation avec le programme de la Conférence de la FAO, la Commission doit s'efforcer d'organiser sa 19^e session ordinaire avant la prochaine session de la Conférence.

40. Quelques ajustements à apporter au texte du Plan stratégique sont suggérés, tels qu'ils figurent à l'appendice 1 du présent document. Il s'agit de:

⁶⁵ Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, paragraphe 10.

- modifications apportées à la mission et aux buts du Plan stratégique pour tenir compte de l'adoption du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- références au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, afin de faire ressortir l'importance de la collaboration avec la CDB et de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture⁶⁶ en créant un contexte en faveur du Plan stratégique de la Commission au sein des activités de la FAO consacrées à la biodiversité.

41. Le tableau relatif au Programme de travail pluriannuel, tel qu'il figure à l'annexe 1 du Plan stratégique, couvre maintenant les cinq sessions à venir de la Commission, y compris la prochaine, à savoir la 19^e session ordinaire, et a été actualisé, notamment en intégrant les propositions de modifications suivantes:

- conformément à la demande de la Commission⁶⁷, l'examen du deuxième Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été reporté à la 20^e session ordinaire de la Commission;
- conformément au Plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture⁶⁸, il est prévu dans le Programme de travail pluriannuel que les composants de l'alimentation humaine et animale et les processus agro-industriels soient étudiés lors de la 20^e session ordinaire de la Commission, tandis que l'examen des activités de la Commission portant sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture est repoussé à la 21^e session ordinaire;
- l'examen du deuxième rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, précédemment prévu lors de la 21^e session ordinaire de la Commission, est repoussé à la 22^e session ordinaire, de manière à maintenir une période de dix ans entre les évaluations mondiales;
- la présentation du troisième rapport sur *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, précédemment prévue lors de la 20^e session ordinaire de la Commission, est reportée à la 21^e session ordinaire, et l'examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques peut être mené parallèlement à la mise au point finale de ce rapport;
- l'examen du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* est programmé pour la 22^e session ordinaire de la Commission et l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture lors de la session suivante;
- les axes de travail sur l'accès et le partage des avantages et l'«information de séquençage numérique» sont actualisés conformément aux décisions prises par la Commission lors de sa dernière session⁶⁹;
- aucune contribution importante n'est prévue dans le cadre de l'axe de travail sur la nutrition et la santé après la 19^e session ordinaire de la Commission. Il est toutefois suggéré d'intégrer un nouvel axe de travail consacré aux nouveaux enjeux et questions d'apparition récente dans le Programme de travail pluriannuel, ce qui permettra à la Commission de définir des thèmes qui l'intéressent plus particulièrement et de programmer leur examen de manière cohérente dans le Programme de travail pluriannuel.

⁶⁶ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA7722FR>.

⁶⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 109.

⁶⁸ CGRFA-17/19/Rapport, annexe E.

⁶⁹ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 23 à 31.

42. Dans certains cas, il est proposé de remettre à plus tard des contributions majeures. L'examen des *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*, programmé lors de la 19^e session ordinaire de la Commission a, par exemple, été reporté à la 20^e session ordinaire, en raison de changements apportés au processus de consultation.

VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

43. Le Groupe de travail est invité à:

- i. noter les progrès accomplis depuis la 16^e session ordinaire de la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel;
- ii. examiner le projet de Plan stratégique de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour la période 2023-2031, tel qu'il figure à l'*appendice I* du présent document, et recommander d'éventuelles modifications;
- iii. recommander à la Commission d'envisager de convenir d'une procédure qui permette de recenser de nouveaux enjeux et questions d'apparition récente à intégrer dans le Programme de travail pluriannuel;
- iv. recommander à la Commission d'inviter les donateurs à contribuer au fonds fiduciaire intersectoriel multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

APPENDICE I

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2019-2027) [(2023-2031)]

| | |
|--|---|
| <p align="center">PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2019-2027)</p> | <p align="center">PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2019-2027) [(2023-2031)]</p> |
| <p align="center">VISION</p> <p>Valoriser et conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.</p> | <p align="center">VISION</p> <p>Valoriser et conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.</p> |
| <p align="center">MISSION</p> <p>Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est donné pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'utilisation durable et l'échange de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.</p> | <p align="center">MISSION</p> <p>Consciente du fait que [la biodiversité, y compris] les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture[,] sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est donné pour mission de stopper l'érosion [de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris] des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'utilisation durable et l'échange de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.</p> |
| <p align="center">BUTS</p> <p>Conformément à la mission énoncée ci-dessus, les buts de la Commission sont transversaux et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les buts transversaux s'appuient sur les évaluations mondiales réalisées sous la direction de la Commission, sur ses domaines d'action stratégiques prioritaires, sur les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux de la Commission relatifs aux ressources</p> | <p align="center">BUTS</p> <p>Conformément à la mission énoncée ci-dessus, les buts de la Commission sont transversaux et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les buts transversaux s'appuient sur les évaluations mondiales réalisées sous la direction de la Commission, sur ses domaines d'action stratégiques prioritaires, sur les objectifs à long terme et les cibles des [plans d'action mondiaux et du Cadre d'action en faveur de</p> |

| | |
|---|---|
| <p>phytogénétiques, aux ressources zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières, ainsi que sur d'autres activités par lesquelles celle-ci donne suite aux évaluations mondiales.</p> <p>But 1: Utilisation durable: promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de façon plus générale, de toute la biodiversité ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'accroître la production au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde⁷⁰.</p> <p>But 2: Conservation: préserver la diversité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁷¹.</p> <p>But 3: Accès et partage des avantages: promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation⁷².</p> | <p>la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture] plans d'action mondiaux de la Commission de la Commission relatifs aux ressources phytogénétiques, aux ressources zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières, ainsi que sur d'autres activités par lesquelles celle-ci donne suite aux évaluations mondiales.</p> <p>But 1: Utilisation durable: promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de façon plus générale, de toute la biodiversité ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'accroître la production au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde⁷⁴.</p> <p>But 2: Conservation: préserver la diversité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture [biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la diversité] des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁷⁵.</p> |
|---|---|

⁷⁰ Le but 1 contribue à la concrétisation de plusieurs cibles des ODD, notamment de la cible 2.4 («D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols»); de la cible 14.4 («D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques») et de la cible 15.2 («D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial»).

⁷¹ Le but 2 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 («D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale»).

⁷² Le but 3 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 et de la cible 15.6 («Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celle-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale»).

⁷⁴ Le but 1 contribue à la concrétisation de plusieurs cibles des ODD, notamment de la cible 2.4 («D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols»), de la cible 14.4 («D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques») et de la cible 15.2 («D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial»).

⁷⁵ Le but 2 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 («D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris

| | |
|---|---|
| <p>But 4: Participation: faciliter la participation des parties prenantes concernées à la prise de décision⁷³.</p> | <p>But 3: Accès et partage des avantages: promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation⁷⁶.</p> <p>But 4: Participation: faciliter la participation des parties prenantes concernées à la prise de décision⁷⁷.</p> |
| <p align="center">PRINCIPES OPÉRATIONNELS</p> | <p align="center">PRINCIPES OPÉRATIONNELS</p> <p>Aucune modification proposée.</p> |
| <p align="center">I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2027</p> <p>1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les plantes cultivées, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les essences forestières, les micro-organismes et les invertébrés – soit des milliers d'espèces et leur variabilité génétique – forment le tissu de la biodiversité sur lequel repose la production alimentaire mondiale. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'aux moyens d'existence durables; en outre, grâce aux services écosystémiques de régulation et de soutien qu'elle fournit, elle sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les préférences alimentaires, les besoins nutritionnels et le changement climatique.</p> <p>2. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiales, la Commission a vocation à veiller à la</p> | <p align="center">I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE (2019-2027) [(2023-2031)]</p> <p>1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les plantes cultivées, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les essences forestières, les micro-organismes et les invertébrés – soit des milliers d'espèces et leur variabilité génétique – forment le tissu de la biodiversité sur lequel repose la production alimentaire mondiale. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'aux moyens d'existence durables; en outre, grâce aux services écosystémiques de régulation et de soutien qu'elle fournit, elle sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les préférences alimentaires, les besoins nutritionnels et le changement climatique.</p> <p>2. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiales, la Commission a vocation à veiller à la conservation et à l'utilisation durable des</p> |

au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale»).

⁷³ Le but 4 contribue à la concrétisation de la cible 16.7 («Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions»).

⁷⁶ Le but 3 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 et de la cible 15.6 («Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celle-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale»).

⁷⁷ Le but 4 contribue à la concrétisation de la cible 16.7 («Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions»).

| | |
|---|---|
| <p>conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à l'accès à ces ressources et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au profit des générations présentes et futures.</p> <p>3. Depuis 2007, la Commission fonctionne suivant un Programme de travail pluriannuel⁷⁸. Le <i>Plan stratégique 2014-2023 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i> englobe le Programme de travail pluriannuel et contient la vision de la Commission, sa mission et ses buts. Les buts de la Commission, tels qu'énoncés dans le <i>Plan stratégique 2019-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>, s'appuient sur les rapports issus des évaluations de la situation des ressources génétiques dans le monde, les domaines d'action stratégiques prioritaires, les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux et d'autres activités par lesquelles la Commission donne suite à ces évaluations, ainsi que sur les indicateurs et les procédures de suivi mis en place pour évaluer la mise en œuvre des plans d'action mondiaux et d'autres instruments convenus.</p> <p>4. Le Plan stratégique annule et remplace toutes les versions antérieures du Programme de travail pluriannuel et des plans stratégiques. Il contient, à l'<i>annexe 1</i>, les principaux résultats et objectifs d'étape des cinq prochaines sessions ordinaires de la Commission et, à l'<i>annexe 2</i>, des plans plus détaillés des deux prochaines sessions.</p> | <p>ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture[, y compris leur mise en valeur], ainsi qu'à l'accès à ces ressources et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au profit des générations présentes et futures.</p> <p>3. Depuis 2007, la Commission fonctionne suivant un Programme de travail pluriannuel⁷⁹. Le <i>Plan stratégique 2014-2023 [2023-2031] de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i> englobe le Programme de travail pluriannuel et contient la vision de la Commission, sa mission et ses buts. Les buts de la Commission, tels qu'énoncés dans le <i>Plan stratégique 2019-2027</i> [2023-2031] de la <i>Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>, s'appuient sur les rapports issus des évaluations de la situation des ressources génétiques dans le monde, les domaines d'action stratégiques prioritaires, les objectifs à long terme et les cibles [du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et] des plans d'action mondiaux et d'autres activités par lesquelles la Commission donne suite à ces évaluations, ainsi que sur les indicateurs et les procédures de suivi mis en place pour évaluer la mise en œuvre des plans d'action mondiaux et d'autres instruments convenus[, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture].</p> <p>[3bis. Au moyen du présent Plan stratégique, la Commission contribue à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture⁸⁰.]</p> <p>4. Le Plan stratégique annule et remplace toutes les versions antérieures du Programme de travail pluriannuel et des plans stratégiques. Il contient, à l'<i>annexe 1</i>, les principaux résultats et objectifs d'étape des cinq prochaines sessions ordinaires de la Commission et, à l'<i>annexe 2</i>, des plans plus détaillés des deux prochaines sessions.</p> |
|---|---|

⁷⁸ CGRFA-11/07/Rapport, *annexe E*.

⁷⁹ CGRFA-11/07/Rapport, *annexe E*.

⁸⁰ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA7722FR/>.

| | |
|---|--|
| II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN | II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN Aucune modification proposée. |
| III. PARTENARIATS | III. PARTENARIATS Aucune modification proposée. |

**Annexe 1: Programme de travail pluriannuel: principaux résultats et objectifs d'étape
(2023-2031)**

| Axes de travail | 19 ^e session (2023) | 20 ^e session (2025) | 21 ^e session (2026/2027) | 22 ^e session (2028/2029) | 23 ^e session (2030/2031) |
|--|---|---|---|--|---|
| Ressources zoogénétiques | | | Présentation du troisième rapport sur <i>L'État des ressources zoogénétiques dans le monde</i> Examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques | | |
| Ressources génétiques aquatiques | | | Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques | Présentation du deuxième rapport sur <i>L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> | Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques |
| Ressources génétiques forestières | Présentation du deuxième rapport sur <i>L'État des ressources génétiques forestières dans le monde</i> | Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières | | Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières | |
| Micro-organismes et invertébrés | | Composants de l'alimentation humaine et animale; transformation des aliments et processus agro-industriels | Examen des travaux concernant les micro-organismes et les invertébrés | | Examen des travaux concernant les micro-organismes et les invertébrés |
| Ressources phytogénétiques | Présentation du troisième rapport sur <i>L'État des ressources phytogénétiques dans le monde</i> | Examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques | Examen de la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques | | Examen de la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques |
| Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture | Suite donnée au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> | | Suite donnée au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> | Présentation du deuxième rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> | Suite donnée au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> |
| Accès et partage des avantages | | Effets des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) | Mise à jour du recueil des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages | | Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages |

| Axes de travail | 19 ^e session (2023) | 20 ^e session (2025) | 21 ^e session (2026/2027) | 22 ^e session (2028/2029) | 23 ^e session (2030/2031) |
|--|---|---|---|---|---|
| Biotechnologies | | Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA | | Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA | |
| «Information de séquençage numérique»* | Réfléchir à l'utilisation de l'«information de séquençage numérique» relative aux RGAA et aux répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant | | Faits récents concernant l'«information de séquençage numérique» et répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA | | Examen des travaux sur l'«information de séquençage numérique» et des répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant |
| Changement climatique | Examen du projet de questionnaire sur le changement climatique et les RGAA | Synthèse des réponses au questionnaire Examen des Directives volontaires révisées | Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux RGAA | | Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux RGAA |
| Nutrition et santé | Examen des travaux intéressant les RGAA dans l'optique de la nutrition et de la santé | | | | |
| Nouveaux enjeux et questions d'apparition récente | | | | | |
| Gestion | Rapport intérimaire ou examen du Plan stratégique | | Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique; communication d'informations sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) | | Rapport intérimaire ou examen du Plan stratégique |

* Cette expression est reprise du document CBD COP XIII/16 et doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. De multiples expressions sont utilisées dans ce domaine (notamment «données de séquençage de génome», «informations de séquençage du génome», «informations génétiques», «ressources génétiques dématérialisées» et «utilisation *in silico*») et il convient donc de réfléchir plus avant afin de déterminer l'expression à adopter.

Annexe 2: Planification des 20^e et 21^e sessions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Activités en vue de la 20^e session de la Commission (2025)

| Questions sectorielles | |
|--|---|
| Ressources zoogénétiques | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques • Élaborer un rapport de synthèse intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques • Élaborer un rapport intérimaire sur l'état d'avancement du troisième rapport sur <i>L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Élaborer l'édition de 2024 du rapport sur la situation et les évolutions |
| Ressources génétiques aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques |
| Ressources génétiques forestières | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières • Procéder à l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières |
| Micro-organismes et invertébrés | <ul style="list-style-type: none"> • Préparer des études sur les composants de l'alimentation, la transformation des aliments et les processus agro-industriels • Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question |
| Ressources phytogénétiques | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques • Procéder à l'examen des guides pratiques sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes: conservation d'espèces produisant des semences récalcitrantes et conservation au moyen de la cryoconservation |
| Questions transversales | |
| Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture | <ul style="list-style-type: none"> • Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question |
| Accès et partage des avantages | <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser un questionnaire auprès des pays, mis à l'essai au préalable, sur l'application des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages • Élaborer un rapport sur l'application concrète des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages aux différents sous-secteurs des RGAA et des connaissances traditionnelles associées, afin de déterminer quels sont, dans ces différents sous-secteurs, les effets de ces mesures sur l'utilisation et la conservation des RGAA et des connaissances traditionnelles associées et sur le partage des avantages en découlant • Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question |
| Biotechnologies | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen des travaux concernant les biotechnologies et de l'impact éventuel de celles-ci sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA |
| «Information de séquençage numérique» relative aux RGAA | <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution de la question de l'«information de séquençage numérique» au sein d'autres instances, évaluer leurs incidences éventuelles aux fins de l'utilisation durable et de la conservation des RGAA |
| Changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point un examen des Directives volontaires révisées à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique • Élaborer une synthèse des réponses au questionnaire sur les RGAA et le changement climatique • Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question |

| | |
|---------------------------|--|
| Nutrition et santé | |
| Gestion | <ul style="list-style-type: none">• Élaborer le rapport intérimaire sur le Plan stratégique et le Programme de travail pluriannuel |
| Autres questions | <ul style="list-style-type: none">• Inviter les instruments et organismes internationaux à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et rassembler les contributions |

Activités en vue de la 21^e session de la Commission (2027)

| Questions sectorielles | |
|--|---|
| Ressources zoogénétiques | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer le projet de troisième rapport sur <i>L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> Procéder à l'examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques |
| Ressources génétiques aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques |
| Ressources génétiques forestières | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières |
| Micro-organismes et invertébrés | <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question |
| Ressources phytogénétiques | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques Procéder à l'examen de la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques |
| Questions transversales | |
| <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des mesures prises pour donner suite au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> |
| Accès et partage des avantages | <ul style="list-style-type: none"> Actualiser le recueil des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages tenant compte des particularités des RGAA Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question |
| Biotechnologies | <ul style="list-style-type: none"> Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question |
| «Information de séquençage numérique» relative aux RGAA | <ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution de la question de l'«information de séquençage numérique» au sein d'autres instances, évaluer leurs incidences éventuelles aux fins de l'utilisation durable et de la conservation des RGAA Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question |
| Changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'examen des travaux relatifs au changement climatique et aux RGAA |
| Nutrition et santé | |
| Gestion | <ul style="list-style-type: none"> Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique; communication d'informations sur la réalisation des ODD |
| Autres questions | <ul style="list-style-type: none"> Inviter les instruments et organismes internationaux à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et rassembler les contributions |